

RAPPORT N° 03/4-95
au Conseil Municipal

OBJET

OPERATION «VODISSE» DE LA SHLMR A SAINTE-CLOTILDE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT
POUR LA REALISATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX
DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXTERIEURS

Par Délibération n° 02/6-52 du 4 octobre 2002, vous m'avez autorisé à confier à la SHLMR un Mandat pour la réalisation des études et des travaux de raccordement de l'opération «Vodisse» aux réseaux extérieurs EU, AEP, FT, BT et éclairage public dans l'emprise de la Rue Méziaire Guignard à Sainte-Clotilde, et à solliciter la participation financière du FRAFU y afférente.

Le plan de financement prévisionnel approuvé par Délibération n° 03/1-40 du 21 mars 2003 est le suivant :

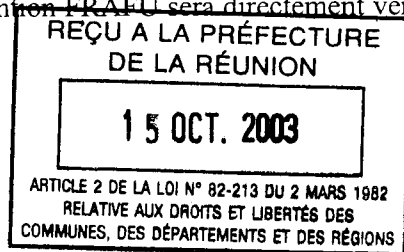
- montant des dépenses TTC		146 983 euros,
- participation du titre du FRAFU (80% du montant des prestations éligibles)		79 842 euros,
- participation de la Commune (y compris TVA)		67 051 euros.

La Convention de Mandat stipulant à son Article 7 que la subvention FRAFU soit directement versée au Mandataire -disposition contraire aux règles d'attribution de ladite subvention-, il y a lieu de modifier cette clause par Avenant, objet du présent Rapport.

L'Avenant n° 1 à la Convention de Mandat dispose que la subvention FRAFU sera directement versée à la Commune, Maître d'Ouvrage.

Je vous demande donc d'approuver ledit Avenant n° 1.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-95
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

OPERATION «VODISSE» DE LA SHLMR A SAINTE-CLOTILDE

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT
POUR LA REALISATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX
DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXTERIEURS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-95 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'Avenant n° 1 à la Convention de Mandat signée avec la SHLMR pour la réalisation des études et des travaux de raccordement de l'opération «Vodisse» aux réseaux extérieurs EU, AEP, FT, BT et éclairage public dans l'emprise de la Rue Méziaire Guignard à Sainte-Clotilde, lequel prévoit le versement direct de la subvention FRAFU à la Commune, Maître d'Ouvrage.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le -- 8 OCT. 2003

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

